UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

DP1 ou PCMI1

Quel intérêt ? Le plan de situation permet de localiser précisément votre terrain sur le ban communal et de déterminer les règles d'urbanisme applicables à votre projet.

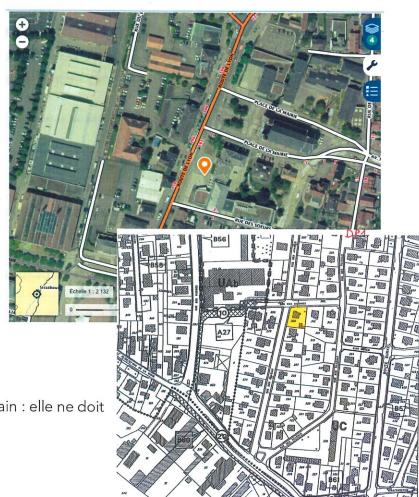
Où me le procurer ? Plusieurs possibilités :

- Privilégiez les sites de géolocalisation :
 - o Géoportail: www.geoportail.gouv.fr/
 - Cadastre.gouv : www.cadastre.gouv.fr/
 Dans « Outils avancés » choisir « Extrait de plan » ou « Plan de situation » et ajuster l'échelle
- Utilisez en dernier recours une carte routière ou un plan

Quelles informations doivent apparaitre?

- Votre terrain : localisez-le par un repère, ou coloriez-le une fois le plan imprimé
- Des points de repères (nom des rues, places etc.)
- L'échelle : choisir de préférence du <u>1/2000e au 1/5000e</u>

Choisissez une échelle qui permette de localiser clairement votre terrain : elle ne doit être ni trop grande, ni trop petite.



UN PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

DP2 ou PCMI2

Quel intérêt ? Le plan de masse présente le projet dans sa totalité (terrain, constructions à conserver, à modifier, à démolir, à édifier). Il permet au service instructeur de vérifier la conformité de votre projet avec les règles du PLUi (accès, réseaux, implantation, emprise, hauteur, stationnement, espaces verts, etc.).

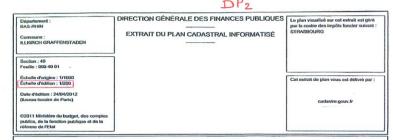
Comment?

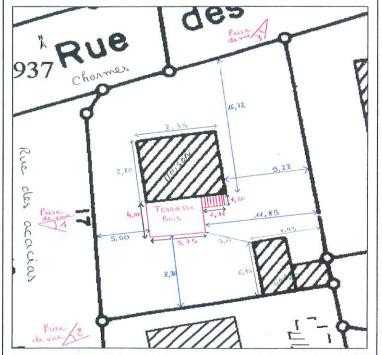
- Rendez-vous sur les sites :
 - o Géoportail: <u>www.geoportail.gouv.fr/</u>
 - o Cadastre.gouv: www.cadastre.gouv.fr/
- Il est recommandé d'établir 2 plans avec échelle :
 - o un plan de l'état actuel
 - o et un plan de l'état futur

Quelles informations doivent apparaître?

- L'endroit à partir duquel les photos ont été prises
- Les cotes (longueur, largeur, hauteur...)
- Les distances entre la construction et les limites du terrain
- Tout autre élément nécessaire à la compréhension du projet

 $\underline{\text{NB}}$: si vous modifiez une clôture existante, pensez à indiquer sur le plan l'emplacement des modifications !





UN PLAN EN COUPE

DP3 ou PCMI3

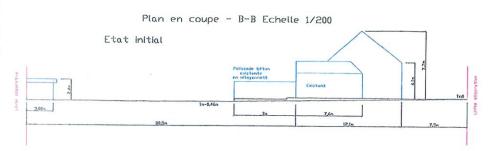
Quel intérêt ? Il symbolise la vue en coupe du terrain et il permet de comprendre l'adaptation de votre construction à la topographie du terrain (terrain plat ou en pente, remblais ou déblais à effectuer, etc.)

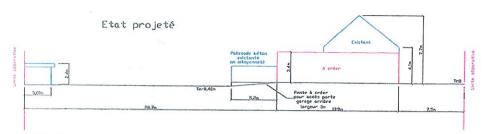
Comment?

- Il est recommandé d'établir 2 plans :
 - o un plan de l'état actuel
 - o et un plan de l'état futur
- Reportez la position de la coupe sur le plan de masse pour une meilleure compréhension.

Quelles informations doivent apparaître?

- L'échelle (comprise entre 1/50e et 1/500e)
- Toutes les cotes (longueur, largeur, hauteur...)
- Le profil du terrain avant travaux (= terrain naturel) et après travaux (= terrain fini)
- L'implantation de la construction par rapport au profil du terrain
- Le volume extérieur de la construction
- Les hauteurs de la construction par rapport au niveau du terrain naturel (à la gouttière et au sommet du toit)
- Les limites du terrain
- Tout autre élément nécessaire à la compréhension du projet





Dorénavant, tous les dossiers de DP pour piscines, extensions comprises entre 20 et 40 m², les CU opérationnels et <u>TOUS les PC</u> (sans exception) devront comporter la pièce PC 3 ou DP 3, « coupe sur le terrain et la construction projetée, <u>avec l'indication du niveau NGF-IGN69 du terrain naturel et du niveau de référence PPRI</u>, le niveau du rez-dechaussée de la construction projetée (dessus dalle), et le niveau du sous-sol le cas échéant (dessus béton de sol).

UN PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES DP4 ou PCMI5

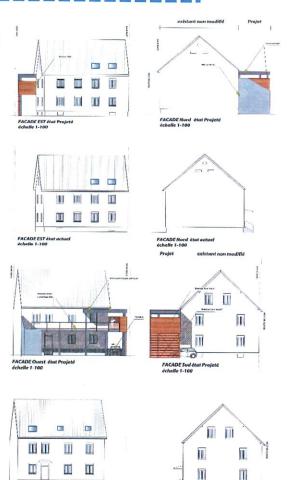
Quel intérêt ? Il permet de représenter toutes les façades et toitures concernées par les travaux.

Comment ? Faites 2 plans :

- o un plan de l'état actuel
- o et un plan de l'état futur

Quelles informations doivent apparaître?

- L'échelle (comprise entre 1/50e et 1/500e)
- Toutes les cotes (longueur, largeur, hauteur...) de la construction et des ouvertures
- Toutes les façades nord, sud, est, ouest (un plan par façade y compris les toitures)
- Tout élément visible (poteaux, portes, fenêtres, cheminées...)
- Le type et la couleur des matériaux
- Tout autre élément nécessaire à la compréhension du projet



UNE REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET DP5

Quand ? À fournir si le plan des façades et des toitures (DP4) est insuffisant pour montrer les modifications envisagées.

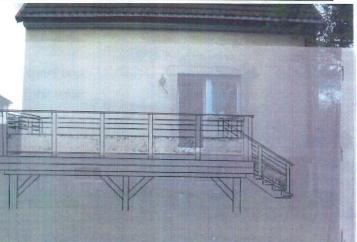
Quel intérêt ? La DP5 permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction/modification.

Comment ? Vous pouvez notamment :

- Prendre une photo du lieu de la construction et intégrer votre projet sur la photo à l'aide d'un **papier calque**
- Réaliser un croquis à main levée
- Réaliser un **photomontage**
- Réaliser une simulation informatique







DPS

UN DOCUMENT GRAPHIQUE D'INSERTION DU PROJET DP6 ou PCMI6

Quel intérêt ? Le document graphique doit montrer comment le projet se situe par rapport aux autres constructions et au paysage depuis le domaine public.

Quelles informations doivent apparaître ? Doivent figurer votre projet, la ou les constructions existantes, les bâtiments voisins, la rue et les éléments de paysage.

Comment ? Réalisez un **photomontage** à partir de photographies de la construction existante prises depuis l'espace public, en vue de montrer comment le projet s'insère dans son environnement : les modifications doivent être clairement identifiables.







UNE PHOTO DE PRÈS ET UNE PHOTO DE LOIN

DP7 et DP8 ou PCMI7 et PCMI8

Quel intérêt ? Cette pièce permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains avoisinants.

Comment ? Prenez des photographies de votre terrain (et/ou de votre construction) tel qu'il est actuellement, dans son environnement proche et lointain.

Astuces:

- Pour une meilleure compréhension du projet, prenez plusieurs photos

- Vous pouvez faire des captures d'écran avec l'outil *Street View* proposé par Google Maps/Google Earth

La photo montre :

- Le lieu d'implantation de la construction à réaliser
- Les constructions existantes
- Les constructions voisines du projet
- La rue, les bâtiments, les arbres, les clôtures, etc.



UNE NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET PCMI4

Elle doit comprendre **2 parties** :

→ Une partie présentant l'état initial du terrain et de ses abords (constructions existantes, végétation, éléments de paysage...)

→ Le projet lui-même en répondant à <u>6 questions</u> :

- Quel aménagement est prévu pour le terrain ? Précisez ce qui sera modifié ou supprimé (végétation, murs...).
- Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ? Expliquez les choix retenus pour l'implantation de la ou des constructions projetées.
- Le terraise
 Co prigint d'extinación d'un biblioment de burnau est entouré de serraine agricoles attenents au n° 2, nue
 Co prigint d'extinación d'un biblioment de burnau est entouré de serraine agricoles attenents au n° 2, nue
 colon ZD.

 Procepiament plate sur sa maiere partire, le herman que sedepose sur un terrain plus supporte della
 procepiament plate sur sa maiere partire, le herman que sedepose sur un terrain plus supporte della
 extension sur la laquade sub permetent al crelation de finorement de laquade sericità si apporter una
 extinención sur la laquade sub permetent al crelation de finorement de laquade sub permetent al crelation de finorement de laquade sub composition de la laquade sub permetent accuración de finorement de laquade sub composition de la laquade sub permetent de creditor de la sericita composition de la laquade sub permetent de creditor de la sericita composition de la laquade sub permetent de creditor de la laquade sub laquade sub permetent de creditor de la laquade sub permetent de la laquade sub permetent de la laquade sub permetent de laquade sub l
- Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ? Indiquez ce qui sera fait dans les parties du terrain les plus proches des terrains voisins et de la voie publique, plus visibles de l'extérieur.
- Quelles sont les matériaux envisagés et les couleurs des constructions ?
- Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations ? Décrivez ici comment sera aménagé le terrain, les essences qui seront plantées, etc.
- Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement ?

Autres pièces à joindre selon la nature de votre projet :

- <u>Si votre maison est destinée à la location</u> : les plans des aménagements intérieurs doivent être joints afin de démontrer que la réglementation relative à l'accessibilité et le règlement sanitaire départemental sont respectés ;
- <u>Si vous ne pouvez pas vous raccorder à un réseau d'assainissement collectif</u> : une attestation de conformité à la réglementation doit être fournie (cf. Service Public d'Assainissement Non Collectif, de votre secteur).

D'autres pièces sont à fournir selon la localisation de votre projet (ZAC, zone parasismique ou soumise à un plan de prévention des risques...). Pour plus d'informations, reportez-vous à la notice explicative pour les demandes de permis de construire.